

Intervention du Père Gabriel DIAZ PATRI : Aperçu du Motu Proprio hors de nos frontières et à l'étranger.

Depuis quelques mois, on me demande de collaborer à la diffusion de la pensée liturgique de Benoît XVI pour aider à mieux comprendre l'esprit de son Motu Proprio, de sorte qu'il soit accepté d'une façon pacifique.

A cause de mes activités académiques de recherche, et, ma tâche pastorale ayant des rapports avec nos frères de l'Orient, j'ai des contacts fréquents avec le monde liturgique dans divers pays de l'Europe, ce qui me permet d'avoir un panorama général de première main.

D'autre part, mon appartenance au rite byzantin me permet de voir les choses du dehors et d'y jouer un rôle d'intermédiaire, situation très naturelle d'ailleurs pour un prêtre catholique de rite oriental. Je n'ai eu qu'à ajouter à ma tâche habituelle « ut unum sint », celle de « ut unum magna ».

Je n'ai pas pour objectif, ici, de faire une description générale de la situation des diverses communautés qui jouissent depuis longtemps de la célébration du rite ancien de la messe. Je ne parlerai que des effets du Motu Proprio tant sur le plan pratique que doctrinal et spirituel, sans m'étendre sur des détails, soit des difficultés, soit des réussites pour obtenir que le droit reconnu par le Saint Père devienne effectif.

La situation que je connais le mieux est celle de l'Espagne.

Actuellement, il y a la possibilité d'assister à la messe de 1962 en des diocèses dirigés par un cardinal, à l'exception de Valence c'est à dire Tolède, Madrid, Barcelone et Séville, ainsi que dans quelques autres diocèses, comme Pontevedra, La Corogne, Albacete-Murcia, Pampelune, Palma de Majorque et Tenerife.

A part l'Institut du Christ-Roi qui a une présence pionnière depuis 10 ans et qui assure régulièrement les messes à Madrid, Tolède et Pampelune, il faut mentionner un monastère contemplatif féminin de Barcelone ayant des vocations en nombre suffisant pour envisager une nouvelle fondation.

Il y a aussi en Galicie, la Fraternité du Christ-Prêtre et de Sainte-Marie-Reine qui a incorporé le rite de 1962 l'année dernière, après le Motu Proprio.

Quelques sites internet, surtout Una Voce Sevilla et Una Voce Malaga sont très sérieux et riches en informations.

En Galicie, j'ai été invité à prononcer une conférence à une trentaine de prêtres intéressés à comprendre le Motu Proprio.

A Tolède j'ai eu également un auditoire de prêtres, séminaristes, religieux.

Au cours de l'année, j'ai eu aussi des conférences à Séville, des invitations pour aller à Malaga, Albacete-Murcia.

Aussi, au cours de l'année dernière, eurent lieu deux cours destinés à enseigner à célébrer la messe selon le Missel de Jean XXIII à charge de l'Institut du Christ-Roi avec l'assistance d'une dizaine de prêtres, plus ou moins.

En général, on peut dire qu'en comparaison de la situation antérieure, ont nettement augmenté et l'intérêt et le nombre de messes célébrées, même si aujourd'hui la proportion entre les demandes et les prêtres capables de célébrer est plus ou moins stable.

Au Royaume Uni, j'ai pris part à Oxford à deux sessions d'apprentissage d'utilisation du Missel de 1962, recommandé en public par le Cardinal Castrillon Hoyos, à l'été 2007 et 2008 avec une assistance de 40 et 60 prêtres respectivement, dont une douzaine sont venus les deux fois, et six ou sept étaient étrangers.

Etant donné que, en plusieurs endroits, la messe selon le rite de 1962 est dite depuis quelques années, cela fait dans l'ensemble plus ou moins 100 prêtres capables de célébrer dans le Royaume-Uni.

Le nombre de messes régulières a augmenté de 20 % environ après le Motu Proprio.

Il y a des blogs importants, comme Hermeneutic of continuity, du Père T. Finigan. Signalons aussi le projet de la revue Usus antiquior éditée par des liturgistes reconnus : Laurence Paul Hemming et Hunting Reed.

En Allemagne, il y a eu une hausse significative des lieux de messe : de 35 on est passé à 123. Selon un article récemment paru dans l'important journal Frankfurter Allgemeine Zeitung, la présidente de l'organisation Promissa Tridentina, Monica Reischmitt, sent l'intérêt monter quand elle voyage à travers l'Allemagne.

Cependant les évêchés de Ratisbonne, de Speyer et de Eichstatt ont répondu avec enthousiasme à l'invitation du Pape. A Ratisbonne, il y a maintenant 7 lieux de messe. A Speyer (Spire), c'est le vicaire général en personne qui a célébré publiquement d'après l'ancien Missel. L'évêque d'Eichstatt a attribué une église dans la ville. J'ai trouvé pas moins de trois ou quatre livres publiés au cours de l'année en Allemagne sur le sujet du Motu Proprio en général.

Enfin, je vous dirai quelques mots sur l'Italie, notamment à partir du congrès qui s'est tenu à Rome la semaine dernière et auquel j'étais présent. Il a attiré 150 participants, dont une majorité de prêtres et religieux de toute l'Italie. L'évènement a été largement couvert par la presse italienne. Prirent la parole Mgr Perl, vice-président de la Commission Ecclesia Dei, le Père Nicola Bux et le Père Michael Lang ; ces deux derniers viennent d'être nommés par le Pape comme consultants des cérémonies pontificales.

Du bilan de la situation ressort que des progrès ont été constatés, tout comme des difficultés relatives à son application. Il y a eu un significatif changement d'atmosphère, ce qui n'implique pas encore un changement de climat, ce qui est normal comme a dit Mgr Perl, vu que le temps écoulé n'est pas aussi long que celui écoulé dans l'histoire de l'Eglise. Voilà comment s'est exprimé le Père Vicense Nouare, un dominicain organisateur de l'évènement : « Je suis tout à fait convaincu que, malgré tous les problèmes rencontrés et qui se manifesteront peut-être encore, malgré les oppositions et les situations non résolues et les problématiques de diverses natures provoquées par le Motu Proprio dont nous avons conscience, le chemin commencé est déjà une voie sans retour ».

Quelques instituts religieux en Italie ont adopté le rite ancien comme les Franciscains de l'Immaculée et d'autres congrégations et formations. Rares sont les évêques italiens à avoir accueilli pacifiquement le Motu Proprio, et pourtant, c'est en Italie que l'on rencontre le plus grand nombre de livres édités sur le sujet. Au moins sept livres de soutien et de positions favorables au contraire. Des missels ont été édités, dont un des éditions vaticanes, qui peuvent servir de missel d'autel et un missel bilingue à l'usage des fidèles.

Des éditions de l'organisme vendent un peu des éditions pauliniennes.

Pour finir, je me permettrai de faire quelques réflexions en essayant de décrire synthétiquement ce qu'on trouve de nouveau dans les esprits, ce qui peut-être sera appelé un jour la génération Motu Proprio. Nous pourrions dire que l'idée directrice qui a conduit le Pape, est que ce qui fut un chemin sûr de sainteté durant les siècles, ne pouvait devenir d'un coup une menace si la foi qui l'exprimait continuait à être considérée valide. La légitimité de la liturgie de l'Eglise réside dans la continuité de sa Tradition si elle n'est pas pour une question de simple attachement affectif et de sensibilité, mais en raison de l'unité et de l'identité et de la communion de l'Eglise au-delà du temps. Nous pourrions ici appliquer la belle formule de Martin Moseler, l'écrivain allemand en vogue : « La Tradition est l'intuition des morts dans la vie présente » ou selon les termes de Chesterton « la tradition est la démocratie des morts, c'est-à-dire une forme de démocratie dans laquelle les morts peuvent aussi participer ».

C'est dans cette même perspective que le Motu Proprio Summorum pontificum nous montre que la liturgie de l'Eglise doit avoir une continuité intrinsèque, puisque ce qu'elle croyait avant être la messe, elle ne peut pas ne plus le croire désormais. Les deux Missels seront légitimes s'ils sont tous les deux des expressions valides de la même foi catholique, et en aucun cas ne peuvent-ils se présenter comme le reflet de visions opposées, et moins encore inconciliables à propos de l'action liturgique. Celui qui est sûr de la rectitude doctrinale et de la valeur liturgique du Missel utilisé ordinairement, ne devrait point craindre sa coexistence avec l'usage reçu à travers les siècles, ayant confiance que cette coexistence ne ferait que mettre en relief son unité doctrinale essentielle. C'est précisément cette défense de la continuité qui nous permet de comprendre pourquoi le Pape insiste sur le fait que la duplicité des Missels doit être expliquée comme deux expressions de la lex orandi, et ne peuvent correspondre qu'à une seule lex credendi dans le cadre disciplinaire du rite romain. Essayons ainsi d'éviter que se produise le phénomène inédit de l'existence de deux rites de la messe fondés sur des principes distincts.

Ces points que je viens de résumer sont implicitement présents chez beaucoup de ceux qui se sont approchés du rite grâce au Motu Proprio. Sont nombreux ceux qui accueillent actuellement avec enthousiasme les enseignements et dispositions novatrices du Pape et manifestent la joie de découvrir quelque chose de nouveau : la redécouverte de l'héritage, se retrouver avec ses racines, en un mot la prise de conscience d'appartenir à une famille. Naturellement, pas ce qu'on entend communément par famille : simple association d'individus qui partagent une durée déterminée de leur vie avec seulement le faible lien d'un pacte facilement révocable sans passé qui les unisse et au futur imprévisible, mais en une véritable et profonde communion de vie avec des aïeux communs, avec une mémoire commune dont ils sont fiers. Une famille enfin qui est formée non seulement des frères mais qui a aussi des pères et des ancêtres.